



Mesdames, Messieurs les Responsables des clubs affiliés à la F. F. E.  
Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur du CRE

Lyon, le mardi 13 octobre 2009

Chères Amies, Chers Amis,

L'évolution de la gestion du monde sportif par l'Etat nous oblige à mettre en place une nouvelle gouvernance du milieu échiquéen rhodanien. Christophe a bien compris cela et nous a présenté sa démission, sa situation salariale au sein du LOE et son rôle de Président du Comité Rhône Echecs devenant problématique à gérer.

Cette saine séparation des hommes doit aussi s'appliquer aux structures. Ce point ayant été omis d'être traité lors de notre dernière assemblée générale, c'est la raison pour laquelle nous vous convoquons pour une assemblée générale extraordinaire afin de modifier l'adresse de notre siège social afin d'éviter un amalgame par les services de l'Etat des différentes structures échiquéennes domiciliées au 3, rue de l'Angile.

Ayant anticiper ce besoin d'une nouvelle adresse de siège social, le Comité Directeur du CRE avait pris des contacts avec le Département du Rhône afin de bénéficier d'un local dans la nouvelle maison des sports départementale en cours de construction à Lyon - La Croix Rousse.

Les travaux n'étant pas finalisés avant encore une année, le Comité Directeur propose d'héberger temporairement le siège social du CRE au 50, rue Chatelain – 69110 Ste Foy les Lyon, la mairie de Ste Foy les Lyon acceptant la mise à disposition gracieuse d'une boîte aux lettres au siège de son Office Municipale des Sports.

La validation d'un changement de siège social étant du ressort de l'assemblée générale du CRE, nous vous convoquons **le samedi 21 novembre 2009 à 14h00 (juste avant l'AG ordinaire de la ligue du lyonnais) au 3, rue de l'angile – 69005 Lyon.**

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, chères Amies et chers Amis, mes salutations distinguées.

Le Président  
Bernard MOLLARD

**Ordre du Jour**  
**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du CRE**  
**Samedi 21 Novembre 2009 – 14h00**

1. Approbation par l'assemblée générale du CRE du changement temporaire du siège social  
Du 3, rue de l'Angile – 69005 Lyon au 50, rue Chatelain – 69110 Ste Foy les Lyon
2. Approbation par l'assemblée générale de l'adresse finale du siège social du CRE  
Collège Maurice Scève , 8 Rue Louis Thévenet – 69004 Lyon

---

**POUVOIR ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE du CRE**  
**Samedi 21 Novembre 2009 – 14h00**

Je soussigné \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_  
Président du club (Nom du club et N° d'affiliation FFE) \_\_\_\_\_  
donne pouvoir à Mme, Mlle, M \_\_\_\_\_ aux fins de me représenter à  
l'assemblée générale ordinaire du Comité Rhône Echecs du samedi 21 novembre 2009 à 14h, et  
l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à  
tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Mon club au 31 août 2009 possédait \_\_\_\_\_ licences A et \_\_\_\_\_ licences B ce qui représente  
\_\_\_\_\_ voix.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

(Précédée de la mention manuscrite : ""Bon pour pouvoir " )